Police

Zone de Police « Ardennes brabançonnes »

Zone de Police « Ardennes brabançonnes »
(Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt)

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DE POLICE
Séance du 26 août 2026

Présents :
Monsieur Paul VANDELEENE, Bourgmestre de Grez-Doiceau, Président du Collège de police
Madame Carole GHIOT, Bourgmestre de Beauvechain
Monsieur Benoît MALEVE, Bourgmestre d'Incourt
Monsieur Philippe BARRAS, Bourgmestre de Chaumont-Gistoux

Monsieur Laurent BROUCKER, Chef de corps
Monsieur Gioacchino VOLPE, secrétaire de zone f.f.

OBJET : Comptes annuels - Arrêt du projet des comptes - Exercice 2025

Le Collège de police,

Vu les comptes annuels (compte budgétaire, bilan, compte de résultats, situation de caisse au 31/12/2025, annexes et rapport) établis par Monsieur Frédéric Haumont Comptable spécial ;

Vu les annexes et les autres pièces justificatives desdits comptes ;

Vu le rapport du Comptable spécial ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en la matière notamment la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, l'Arrêté Royal du 05 septembre 2001 qui porte le règlement général de la comptabilité de la police locale ainsi que les circulaires PLP9bis et PLP 33 ;

Après en avoir délibéré, A l'unanimité, DECIDE :

Article 1 : d'arrêter le projet des comptes annuels de l'exercice 2025, lesquels se clôturent comme suit :

A) Compte budgétaire :

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés		10.766.177,38	298.624,72
Non-valeurs et irrécouvrables	=	0,00	0,00
Droits constatés nets	=	10.766.177,38	298.624,72
Engagements	-	9.393.007,00	282.457,53
Résultat budgétaire	=		
Positif :		1.373.170,38	16.167,19
Négatif :			
2. Engagements		9.393.007,00	282.457,53

Imputations comptables	-	9.381.157,91	139.970,24
Engagements à reporter	=	11.849,09	142.487,29
3. Droits constatés nets		10.766.177,38	298.624,72
Imputations	-	9.381.157,91	139.970,24
Résultat comptable	=		
Positif :		1.385.019,47	158.654,48
Négatif :			

B) Bilan au 31/12/2025 :

Actifs immobilisés	4.328.407,57
Actifs circulants	2.917.592,79
Total de l'actif	**7.246.000,36**
Fonds propres	5.333.367,79
Provisions	0,00
Dettes	1.893.907,01
Comptes de régularisation	18.725,56
Total du passif	**7.246.000,36**

C) Compte de résultats au 31/12/2025 (avant affectation du boni de l'exercice) :

Résultat d'exploitation	431.538,77
Résultat exceptionnel	19.877,20
Résultat de l'exercice	**451.415,97**

Article 2 : de certifier que toutes les créances au profit de la zone de police ont été régulièrement portées en droits constatés et que tous les engagements et dépenses contractés sont portés aux présents comptes.

Article 3 : de se faire sien le rapport du comptable spécial.

Article 4: de transmettre cette décision ainsi que les comptes annuels accompagnés des documents justificatifs requis aux bourgmestres de chaque commune de la zone de police « Ardennes brabançonnes afin qu'ils puissent, le jour ouvrable suivant la présente décision, transmettre ces éléments à leur Conseil communal respectif ; afin de recevoir mandat pour l'approbation ou non des comptes 2025 endéans les 25 jours ouvrables.

POUR LE COLLEGE DE POLICE

Le secrétaire de zone f.f.
(s) Gioacchino VOLPE

Le Président,
(s) Paul VANDELEENE

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré le 26 août 2026

Le secrétaire de zone f.f.

Gioacchino VOLPE

Le Président,

Paul VANDELEENE